

# Propositions d'étude et premières réhabilitations des terrains incendiés du Massif de l'Étoile

par *Patrick LE MEIGNEN* \* et *Jacques HAMARD* \*,  
présenté par *Alain GROGNOU* \*

## Historique et exemplarité de l'incendie de l'Étoile

Détecté le 25 juillet 1997 au matin, en bordure est du Centre d'enfouissement technique de Septèmes-Les-Vallons, le feu, attisé par un très fort mistral bénéficiant d'une sécheresse prononcée, s'est rapidement étendu sur le versant sud du massif jusqu'à atteindre en cours d'après-midi les franges urbanisées marseillaises. En raison d'une aérologie perturbée et malgré la mobilisation de milliers de sapeurs pompiers appuyés par des moyens aériens importants, le feu poursuivait sa progression vers l'est, le 26 juillet, jusqu'à sauter la RD 908, sur la commune d'Allauch, pour atteindre le massif du Garlaban. Maîtrisé, le 27 juillet au soir, grâce à une ligne d'arrêt bénéficiant de la diminution du vent, ce sinistre aura concerné 3 450 hectares sur le territoire de six communes, dont plus de 900 hectares de futaie résineuse adulte

et 650 hectares de garrigues boisées et de jeunes peuplements.

Cet événement, qui fut relayé par tous les médias nationaux en raison de ses caractéristiques exceptionnelles (36 heures d'avancées de front de flammes), avec des collines entièrement embrasées sous les yeux de près d'un million de personnes, aura marqué les esprits.

Par ailleurs, les constats effectués sur les 18 kilomètres de lisière " espaces naturels-habitat " qu'il aura fallu défendre pied à pied, dans des conditions extrêmement difficiles, pour éviter toute atteinte majeure aux biens et aux personnes, a remis en évidence les nécessités d'aménagement et d'équipement concertés et adaptés à la situation de ce massif en zone périurbaine.

## Les constats après l'incendie

La déprise agricole suivie de l'avancée de l'urbanisation dans les secteurs de piedmont du massif a supprimé, au fil des années, toutes les zones tampons qui pouvaient limiter autant les risques induits que les risques subis.

La voirie urbaine périphérique est apparue relativement inadaptée (gabarit, rétrécissement, points singuliers) pour une desserte et un transit rapide des colonnes de secours, qui ne pou-

vaient, de surcroît, accéder ni directement à la colline, ni en liaison transversale est/ouest (voies en impasse).

Les réseaux hydrauliques conçus pour des sinistres plus ponctuels en zone urbaine ne pouvaient répondre à une demande instantanée et aussi généralisée sur le front des incendies.

Au sein du massif, les nombreux équipements DFCI (réseau de piste, BDS<sup>1</sup>, points d'eau) parfaitement opérationnels sur feux naissants, se sont avérés insuffisants vis-à-vis d'un sinistre de cette importance dû à des conditions climatiques particulièrement sévères.

D'autre part, l'absence quasi totale de coupure de combustible de grande étendue, dans des successions de garrigues boisées et de peuplements denses, n'a pas permis de constituer des zones d'appui ni de lignes d'arrêt vis à vis de la progression de feux liée à l'aérologie (mistral).

Enfin, on rappellera la priorité tout naturellement donnée à la protection des résidents et de leurs biens, mobilisant donc, dans les conditions, rappelons-le, peu favorables aux interventions, l'essentiel des moyens de lutte, cela au détriment de la défense des espaces naturels.

Ce choix indiscutable aura permis d'éviter tout décès et même toute des-

\* Office national des forêts – Service départemental des Bouches-du-Rhône  
46, Av. Paul Cézanne 13098 Aix-en-Provence cedex 02

1 - Bandes débroussaillées de sécurité

truction d'habitation. Cependant, la forêt méditerranéenne du massif symbolique de l'agglomération marseillaise aura payé le prix d'un aménagement insuffisant. Celui-ci s'est en effet montré inadapté à l'évolution des usages traditionnels de l'espace et de milieux qui connaissent une forte dynamique de végétation, et sont soumis à des risques accrus dus à la pression urbaine.

## La démarche politique Les principaux axes de réflexion des études

Il convient de rappeler que, conscients de cette situation au regard des sinistres précédents pourtant plus ponctuels, les élus des neuf communes du massif constituées en syndicat d'études avaient confié, dès la fin de l'année 1996, aux services de l'ONF, l'élaboration d'un projet de PIDAF (échelle 1/25.000<sup>e</sup>) en lui assignant deux objectifs :

- la protection des espaces forestiers contre les incendies,
- la valorisation du massif en termes écologique, sociologique et paysager, c'est à dire en organisant la fréquentation de celui-ci, tout en préservant le patrimoine naturel et culturel.

L'état des lieux qui avait été achevé au début de l'été 1997, a donc nécessité une actualisation pour ce qui concerne notamment les peuplements, mais on soulignera la volonté des six municipalités concernées par le sinistre de dépasser les clivages politiques pour s'engager rapidement, aux côtés des services de l'État, pour une réhabilitation concertée des terrains incendiés à partir de ce constat, en retenant une échelle d'opérationnalité au 1/10.000<sup>e</sup>.

L'originalité de la démarche à caractère d'ensemblier, financée par l'État (1 125 000 F au titre de la convention DDAF/ONF du 27/11/1997) s'appuyant sur un comité de pilotage commun PIDAF/RTI, co-animé par le



Photo 1 : La présence de maisons au contact de la forêt a généré considérablement les secours

Photo ONF / Elsa Rouzaud

préfet et le président du syndicat, aura été de conduire les deux études en parallèle et de réfléchir en interactivité permanente avec tous les partenaires techniques habituels (DDAF - SDIS - BMP - DIREN - DEEV Ville de Marseille) et les utilisateurs de l'espace (chasseurs, promeneurs, associations...).

Par ailleurs, il fut nécessaire pour le service de rechercher des compétences extérieures, sous forme de sous-traitances définies dans des cahiers des charges pour traiter plus spécifiquement certains problèmes fonciers (CRPF), hydrauliques (SCP) et les aspects sociologiques (Faculté de Marseille).

Enfin, on soulignera la contribution d'organismes financés séparément par le Conseil régional ayant eu pour mission de travailler sur la stratégie DFCI et les aspects pédologiques (CEREN) et sur l'interface agricole et pastoralisme (Chambre d'Agriculture).

L'ensemble des données recueillies fut analysé et traité par l'atelier SIG du Service départemental de l'ONF (logiciel Data Expert) avec l'aide de la Région pour l'édition de cartes de réhabilitation. Celles-ci ont permis de combiner les préoccupations issues des différents thèmes abordés :

- les poudrières et risques subis,
- les équipements DFCI,

- la stratégie de mise en sécurité,
- les richesses naturelles et les potentialités,
- l'utilisation et les plans d'occupation des sols,
- le volet social et paysager avec la fonction d'accueil du public.

La carte ci-contre présente les propositions de stratégie de prévention avec une priorité donnée à la création d'une interface de moindre combustibilité installée en bordure de l'habitat et avec des plates-formes de lutte.

Dans ce cas, il s'agit de créer des coupures de combustible en zone péri-urbaine en les associant aux possibilités d'implantation de cultures agricoles ainsi que des boisements en essences feuillues quand les conditions de sols et d'exposition le permettent et en utilisant, lorsque c'est possible, les anciennes restanques. Un complément par le sylvopastoralisme a également été étudié. Bien entendu, ces choix découlent de l'analyse des potentialités, du foncier avec les zonages POS qu'il peut remettre en cause dans certains secteurs, tout en suggérant des impératifs de maîtrise. S'y ajoutent les limites introduites par les équipements hydrauliques pour assurer la pérennité des cultures dont les besoins comme pour les équipements DFCI ont été rapprochés dans cette analyse.

Le chiffrage de tels aménagements a

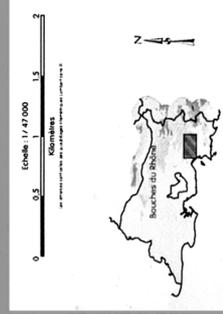
Réhabilitation de la zone incendiée les 25, 26 et 27 Juillet 1997

# Syndicat Intercommunal du Massif de l'Etoile

## Mise en sécurité du massif - Stratégie de prévention



**PROPOSITIONS DE REFLEXION POUR UNE REHABILITATION PILOTE**



- Restanque
- Zone à potentiel agricole
- Zone à potentiel sylvo pastoral
- \* Potentialités forestières**
  - Très bonne potentialité d'implantation de feuillus (bonne exposition, bonne profondeur du sol)
  - Bonne potentialité d'implantation de feuillus (exposition moyenne, bonne profondeur du sol)
  - Potentialité moyenne d'implantation de feuillus (exposition et profondeur du sol moyennes)

- Plateforme de lutte
- Traitement préventif du périurbain
- Traitement préventif des poudrières
- Contour de feu (ONF)
- limite de commune

Source : ONF, Mairie de St-Sauveur, Fonds : IGN, Cadastre, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Direction Organisation et Services, Service Analyse Spatiale, 04/11/98

La reproduction de cette carte en noir et blanc ne permet pas d'apprécier le détail des zones caractéristiques. Nous avons cependant décidé de la publier car elle précise les données utiles à la définition d'une stratégie de prévention (potentialités forestières, agricoles et sylvo pastorales, équipements...). La carte couleur est disponible à l'ONF.



**Photo 2 : Après l'incendie, premiers travaux de fascinage**  
Photo ONF/Yann Deruelle



**Photo 3 : Sur les restanques redécouvertes, peuvent cultiver agriculteurs ou jardiniers familiaux**  
Photo ONF / Elsa Rouzaud

été validé par les collectivités locales : 40 millions de F pour le PIDAF et 50 millions de F pour la RTI<sup>2</sup>. A ce jour, au moins 150 ha pourraient être affectés à l'agriculture, 100 ha à des plantations feuillues, plus de 500 ha au pastoralisme et divers jardins familiaux. Des valorisations de site à titre paysager et touristique ont été également proposées.

2 - Restauration des terrains incendiés

Les coûts seraient en tout état de cause inférieurs à ceux, estimés, des dégâts.

Quant au renouvellement des pinèdes brûlées, il est proposé d'accompagner les semis naturels à partir des quelques bouquets préservés grâce à une sylviculture précoce pour limiter la densité des peuplements résineux. Ailleurs, il est envisagé quelques îlots de dissémination en l'absence de tout semencier.

## Les premières réalisations

Sans obérer ces décisions, la communauté de Communes Marseille Provence Métropole et le Conseil Général pour sa propriété départementale de LA NEGRE, ont engagé des opérations importantes de nettoyage des bois brûlés et de fascinage classique, parallèlement aux courbes de niveau, dans les pentes marquées et susceptibles d'être affectées par des phénomènes d'érosion.

En effet, la suppression de la plupart des peuplements brûlés vise, dans un objectif environnemental, à laisser de la place pour la régénération, à faciliter le rejet de souche pour les cépées de chêne et surtout à effacer l'empreinte paysagère très négative des chandelles calcinées, très visibles depuis les zones urbaines proches. Par ailleurs, les communes ont réalisé ponctuellement des opérations collectives de reboisement, associant la population pour la sensibiliser à la fragilité de ces espaces et à leur valeur sociale.

Cependant, il n'est pas envisagé d'étendre ces interventions, à l'ensemble des territoires incendiés car, les zones de garrigue seront laissées en l'état, compte tenu de la forte dynamique de végétation observée depuis une année. On sait, en effet, à l'expérience, la capacité de cicatrisation des milieux méditerranéens avec des espèces adaptées au feu (chêne kermès) ainsi que la réapparition rapide des cortèges floristiques, souvent liés aux zones ouvertes, au cours des premières années.

Les travaux de nettoyage ont été organisés en deux tranches prévisionnelles, qui devraient porter au total sur plus de 1 300 hectares pour un coût de 17 MF TTC.

Une priorité fut déterminée en fonction de critères de pente, de visibilité depuis l'agglomération et de la fréquentation des différents secteurs du site.